



## SAVEZ-VOUS QUEL EST LE COÛT RÉEL DE VOTRE DON?

En cette fin d'année, chacun d'entre nous cherche à bonifier ses crédits d'impôt et votre générosité pourrait s'avérer une stratégie doublement gagnante. Non seulement votre don profite à un organisme afin de financer et soutenir une cause, mais profite également à votre bonheur fiscal.

### QUEL EST LE COÛT RÉEL DE VOTRE DON?

#### CRÉDIT D'IMPÔT NON REMBOURSABLE POUR DONNÉS DE BIENFAISANCE

Depuis 2016, le calcul du crédit est égal au total des montants suivants:

##### CANADA

- 15 % sur les premiers 200 \$ de dons
- 29 % pour le total des dons de l'année dépassant 200 \$<sup>1</sup>

##### QUÉBEC

- 20 % sur les premiers 200 \$ de dons
- 24 % pour le total des dons de l'année dépassant 200 \$<sup>1</sup>
- **PLUS** - Il faut appliquer l'abattement provincial de 16,5 % au crédit d'impôt provenant du gouvernement fédéral.

Exemple - Calcul du crédit - Coût réel pour votre générosité (Voir page suivant)

### COMBINER VOS REÇUS DE DONNÉS POUR MAXIMISER VOS CRÉDITS

#### ASTUCE ET PLANIFICATION

Saviez-vous que la loi permet que les couples mariés / conjoints de fait puissent mettre en commun leurs reçus pour dons de bienfaisance afin de maximiser leur crédit d'impôt? Ainsi, l'avantage est nettement **plus intéressant** lorsque les dons totalisent un montant **supérieur à 200 \$**.

#### EXEMPLE:

Mme Hudon a fait des dons d'une valeur de 300 \$ et M. Hudon, des dons d'une valeur de 100 \$. S'ils les inscrivaient séparément, ils obtiendraient un crédit d'impôt total non remboursable de 158 \$. En regroupant plutôt leurs dons dans une seule déclaration de revenus, ils obtiendront un crédit total de 176 \$, 18 \$ de plus, soit un **rendement de 11 %**.

Si la valeur des dons une année donnée est inférieure à 200 \$, ou à peine supérieure à ce seuil, il serait bon de songer à conserver les reçus (maximum 5 ans) jusqu'au cumul d'un montant plus élevé afin de se prévaloir d'un

crédit d'impôt plus intéressant. Ainsi, en cumulant ses dons pour plusieurs années, il maximisera le crédit d'impôt qui lui revient!

Parlez-en à votre planificateur, il saura vous guider!

### PLUSIEURS CHOIX DE DONNÉS SONT POSSIBLES, LEQUEL VOUS AVANTAGERA?

#### DONNÉS VIA UNE POLICE D'ASSURANCE VIE

- Simple
- Efficace
- Accessible
- Stratégie payante

#### DONNÉS EN ARGENT

- Reçu instantané
- Facile
- Peu de planification
- [www.donnezavotresante.com](http://www.donnezavotresante.com)

#### DONNÉS EN NATURE

- Les actions, obligations et autres titres cotés en bourse
- Les contrats de fonds distincts
- Les biens immobiliers et autres biens en immobilisation

Don	Crédit d'impôt au fédéral	Crédit d'impôt au provincial	Total des crédits d'impôt	Coût réel du don*
600 \$ ou 50 \$/mois ou 11 \$/semaine	146 \$	136 \$	282 \$	318 \$
1 000 \$ ou 84 \$/mois ou 20 \$/semaine	262 \$	232 \$	494 \$	506 \$
6 000 \$ ou 500 \$/mois ou 115 \$/semaine	1 712 \$	1 432 \$	3 144 \$	2 856 \$

\*il est important de noter que tous les exemples cités dans ce document sont généraux. Pour connaître la valeur réelle de votre don, il est suggéré de consulter votre planificateur financier ou votre comptable pour voir le portrait de votre situation financière personnelle.

	Dernière déclaration de Mme Gosselin - AVEC DONNÉS (\$)	Dernière déclaration de Mme Gosselin - SANS DONNÉS (\$)
Revenu d'un REER	200 000 \$	200 000 \$
Montant du DONNÉS	200 000 \$	N/A
Impôt sur le revenu à 45 %	90 000 \$	90 000 \$
Économie d'impôt provenant du don à 45 %	90 000 \$	N/A
Coût fiscal	N/A	90 000 \$
Produit NET versé à l'organisme (Fondation)	200 000 \$	110 000 \$

### NE PAS ENCAISSER VOS TITRES, TRANSFÉREZ-LES DIRECTEMENT À UNE FONDATION

Saviez-vous que transférer vos actions, obligations, fonds communs, fonds distincts ou autres titres cotés en bourse directement à la Fondation «pourrait» vous éviter de payer l'impôt sur le gain en capital? En vertu d'un programme spécial mis sur pied par l'État en vue d'encourager les dons à des organismes de bienfaisance, le taux d'inclusion des gains en capital «pourrait» être réduit à 0 %. Il est donc de bon conseil et fortement recommandé de consulter un professionnel avant de compléter votre transaction. Ces conseils pourraient vous faire économiser gros, mais en plus votre don vous permettra de faire une grande différence pour la Fondation!

### DONNÉS DE RÉGIMÉS ENREGISTRÉS (REER, FERR) AU DÉCÈS

L'un des avantages de ce mode de don réside dans le contrôle total de l'actif que le donateur conserve jusqu'à son décès. Il est important de savoir qu'au Québec, seuls les produits de placement REER ou FEER, via un contrat de rente et/ou de fonds distincts émis par une compagnie d'assurance, permettent la désignation d'un bénéficiaire en règle. Si votre investissement REER ou FEER n'est pas détenu via une compagnie d'assurance, votre donation doit absolument passer via une désignation testamentaire.

#### EXEMPLE:

Mme Gosselin détenait un REER de 200 000 \$. Comme elle n'avait aucune personne à charge, elle a désigné son organisme de bienfaisance préféré à titre de bénéficiaire de son REER. Lors de son décès et selon une situation financière simulée<sup>1</sup>, nous supposons dans le tableau suivant l'impact financier, voire la résultante de son geste pour la Fondation:

Les dons planifiés demeurent à ce jour méconnus et très peu utilisés, mais peuvent s'avérer très intéressants, puisqu'ils sont assortis d'avantages fiscaux importants.

Consultez votre conseiller en finances personnelles, votre comptable ou votre fiscaliste afin d'y voir plus clair notamment à l'égard des dons autres qu'en argent, ils seront de précieux conseils.

### On passe notre vie à planifier, pourquoi ne pas planifier ses dons de façon stratégique?

**Éric Piché**  
Conseiller en assurance collective et individuelle de personnes, via Groupe Finaction Inc.

<sup>1</sup>Peut atteindre 33 % dans certaines situations

<sup>2</sup>Peut atteindre 25,75 % dans certaines situations

<sup>3</sup>Revenu de 100 000 \$ pour l'année (exception faite de son REER) et au taux d'imposition marginale de 45 %